

# Le conseil de Rivage s'est réuni à Montpellier



*Il faut sauver étangs et canaux, faune et flore*

Dans l'Hérault plusieurs grandes acquisitions ont été effectuées à Mauguio (Petit Travers), la Grande-Motte (Grand Travers), Valras (les Orpellières), Frontignan (les Aresquiers). D'autres terrains sont en cours d'acquisition à Lattes (bord de l'étang de Méjean), et aux Aresquiers. Pour ces terrains il n'y a donc plus de problème : ils sont sauvés.

Par contre rien n'est encore définitif pour certaines opérations qui ont pourtant reçu l'accord du Conservatoire du Littoral. C'est notamment le cas au Petit Travers où, pour la dernière parcelle, «les expropriations ont été fixées par le juge à 80F le mètre carré a rappelé Georges Frèche, ce qui est démentiel puisque le Conseil achète aux alentours de 2 ou 3F le mètre, souvent en-dessous».

On a donc décidé de porter cette affaire devant le Conseil d'Etat. Pour l'instant ces 64 hectares sont toujours propriété privée mais avec un avis de la préfecture favorable au classement. On peut donc raisonnablement espérer que le conseil de rivage aura gain de cause. Le Petit Travers sera alors entièrement préservé. On ne construira plus entre Carnon et la Grande Motte.

Pour ce qui concerne la seconde grande opération : la création d'un vaste «poumon vert» entre Montpellier et la plage, les choses sont en bonne voie : 300 hectares sont déjà acquis sur les bords de l'étang de Méjean, 190 autres ne

Depuis 1975, date de sa création, le conseil de rivage méditerranéen se bat pour la sauvegarde des plages et des étangs. Son objectif : bloquer le béton, ses moyens : l'acquisition de terrains rendus ainsi inconstructibles. La dernière réunion bi-annuelle de cet organisme, dont M. Georges Frèche assure la présidence, a eu lieu le 31 janvier dernier au domaine de Grammont. Ce fut l'occasion de dresser un bilan des actions réalisées et de celles qui restent encore à effectuer.

«Jusqu'ici a dit Georges Frèche nous n'avons pas trop à nous plaindre : le Conseil de rivage méditerranéen a eu à peu près 40 % des crédits totaux du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres (1). Ce qui nous a permis d'acheter et donc de préserver 4 000 hectares pour la seule région Languedoc-Roussillon».



*Le Petit Travers entre Carnon et la Grande Motte sera sauvegardé.*



*Lors de la réunion du 31 janvier de gauche à droite MM. Théophile LUCE, maire et conseiller générale de Mauguio Carnon, Pierre Guidoni, Député de l'Aude, Georges Frèche, Maire de Montpellier, vice-président du Conseil Régional, Barnafé, chargé de mission pour le conseil de rivage méditerranéen.*

devraient plus tarder à l'être. Il y aura donc au total 700 hectares sauvegardés dans le triangle Vic Palavas Maurin.

Enfin la construction devrait être stoppée à Palavas, au niveau de l'emplacement du camping actuel en direction de Villeneuve. Tout le

lido de Maguelonne devrait être préservé fin 81. Un bilan très satisfaisant donc pour Montpellier et sa région.

(1) Le Conseil de Rivage Méditerranéen propose l'achat des terrains. Le Conservatoire décide au niveau national.